

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 02 février 2026

DATE DE LA CONVOCATION

26 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 février 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 02 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),
Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Michel LAURENT a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Membres Titulaires absents ou excusés :

Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Laurent ALLANIC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-016-2026

Objet : Instauration d'un tarif unique pour les interventions musicales en milieu scolaire

Monsieur Patrick MARION, Vice-président en charge de la Cohésion sociale et des Services à la population, rappelle que la CCGC dispose d'un service commun pour les interventions musicales en milieu scolaire. À ce jour, seule la commune de Saint-Laurent-Nouan adhère à ce service. Les interventions dans les écoles sont assurées par un agent de la CCGC.

La refacturation de ce service est actuellement réalisée au prorata du temps de travail effectué par l'agent au cours de l'année scolaire. En 2024, le coût horaire de cet agent s'élevait à 46 €. Cette refacturation ne prend toutefois pas en compte le temps de travail administratif réalisé par la direction de l'école de musique pour répondre aux appels à projets des établissements scolaires.

Plusieurs écoles du territoire ont manifesté leur envie de bénéficier ponctuellement d'intervention musicales. À la rentrée scolaire 2025, l'école de musique du Grand Chambord a recruté un nouvel agent habilité à intervenir dans les écoles. Se pose la question de la refacturation de ce service ponctuel.

Il est proposé de fixer un tarif horaire unique pour ces interventions ponctuelles, indépendamment du coût réel de l'agent mobilisé sur ces missions - dépendant de son statut, de son grade et de son ancienneté.

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer à 50 € TTC le tarif horaire unique applicable aux interventions musicales en milieu scolaire, hors service commun, pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE à 50 € TTC le tarif horaire unique applicable aux interventions musicales en milieu scolaire, hors service commun, pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLANIC



Le Président

Gilles CLEMENT


